

ENSEIGNANT·E·S :

Arnaud Le Pillouer

Arnaud Le Pillouer est professeur de droit public à l'université de Poitiers. Il est notamment l'auteur de «Les pouvoirs non-constituants des assemblées constituantes - Essai sur le pouvoir instituant», (Dalloz, 2005) et a dirigé trois ouvrages collectifs, «Comment écrit-on l'histoire constitutionnelle?» (Kimé, 2012), «À quoi servent les élections?» (PUF, 2013) et "La Protection de la Constitution. Finalités, Mécanismes, Justifications" (PUJP, 2018). Spécialiste de droit constitutionnel et de théorie du droit, il est l'auteur de nombreux articles concernant par exemple la question du pouvoir constituant ou bien l'histoire constitutionnelle française et comparée.

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU COURS :

Le cours se propose de fournir aux étudiants les bases de la discipline du droit constitutionnel, avec quelques éléments de droit comparé et d'histoire constitutionnelle. Cependant, l'essentiel de l'enseignement porte sur les institutions de la V^e République.

OBJECTIFS VISÉS ET COMPÉTENCES ACQUISES AVEC CET ENSEIGNEMENT :

Le cours se propose de parcourir quelques-uns des grands thèmes du droit constitutionnel, sous la forme d'une dizaine de leçons (à raison d'une par semaine, approximativement). Sont ainsi abordés, entre autres: le principe de la séparation des pouvoirs, la distinction des régimes parlementaire et présidentiel, le problème de la justice constitutionnelle, ainsi, bien sûr que les institutions de la V^e République.

Il permettra de se familiariser avec la méthode juridique et notamment l'argumentation juridique, en interrogeant l'articulation entre le droit et la politique.

Année : 2021-2022

Année du diplôme : 1

Cycle ou semestre : 1

ECTS : 2

Nombre d'heures de référence enseignant : 22

Modalité pédagogique principale : Présentiel Distanciel

Horaires du cours :

Vendredi 11:10-11:10

www.sciencespo-saintgermainenlaye.fr